



Indemnisation suite accident

Par **courliv**, le **30/05/2011** à **16:11**

Bonjour,

Ma fille est rentré dans un mur en conduite accompagnée le 17 avril dernier.

Mon contrat d'assurance mon couvre en tout risque mais avec l'option valeur à neuf jusqu'à fin mai, si les réparations du véhicule dépasse la valeur estimée à la date de l'accident.

Au départ, l'expert me dit au téléphone , estimer mon véhicule à 7100 €. Ensuite je reçois un courrier dans lequel il estime les travaux à 8300€ mais finalement estime mon véhicule à 9000€ car il n'a pas beaucoup de kms (82000 au lieu de 110000kms prévu à l'argus pour l'âge du véhicule).

Lors d'un appel téléphonique, l'expert m'assure qu'il a estimé le montant des travaux assez large et que l'assurance prendra en charge jusqu'à 9000€.

Sur cette affirmation, je signe donc le papier pour engager les travaux ainsi que le garagiste.

Seulement, les travaux, au final, s'élèvent à 9300€ et que l'expert à fait baisser le nombre d'heures de main d'œuvre au garagiste pour que la facture finale rentre dans les 9000€.

Ai-je un recours, sachant que j'aurais finalement dû avoir la valeur à neuf et que le garagiste a environ 300€ remboursé ?

Merci

Par **chaber**, le **06/06/2011** à **07:37**

bonjour

[citation] Mon contrat d'assurance mon couvre en tout risque mais avec l'option valeur à neuf jusqu'à fin mai, si les réparations du véhicule dépasse la valeur estimée à la date de l'accident. [/citation]

Relisez les conditions générales du contrat. Souvent la valeur à neuf n'est accordée qu'à partir de la date de 1ère mise en circulation